



Quantifier la consommation d'eau chez les professionnels de la filière des produits aquatiques







Aides financières

sur la ressource eau pour le secteur de la pêche

Un document pour vous guider sur les aides disponibles



Votre plan d'intégration

-  Présentation du guide
-  Les agences de l'eau
-  Etudes
-  Travaux / Investissements
-  Processus de demande d'aide
financière
-  Répartition géographique des 6 Agences
de l'Eau avec leur périmètre géographique

Présentation du guide

Ce guide a pour objectifs de porter à votre connaissance les aides financières potentielles sur vos projets liés à la ressource EAU.

Les aides financières sont principalement proposées par les Agences de l'Eau. Néanmoins, d'autres acteurs, comme les régions ou les départements, certaines collectivités ou EPCI, peuvent aussi proposer des aides financières spécifiques.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de ces structures sur leurs possibilités ou non de financer des projets

Les agences de l'eau

■ Les Missions des agences

Les Agences de l'Eau accompagnent les acteurs économiques dans une approche globale de l'eau à une échelle du site pour réduire les impacts de leurs activités économiques sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

Elles sont donc le principal interlocuteur des acteurs économiques pour le financement de projets liés à la ressource EAU.



Les champs d'interventions des Agences de l'Eau sont :

1

La sobriété et les économies d'eau

Réduire les consommations d'eau potable ou les prélèvements dans le milieu naturel
Améliorer de manière significative les ratios de consommation d'eau par unité de production

2

La lutte contre les pollutions

Améliorer les dispositifs de collecte de traitement des effluents/ Collecter et stocker les effluents concentrés/ Réduire les polluants/ Sécuriser le stockage de produits à risque/ Confiner les eaux d'extinction d'incendies

3

L'intégration des eaux de pluies

Recourir aux eaux de pluie pour les valoriser dans les usages d'un site industriel et les substituer aux eaux potables

4

Le recyclage et la réutilisation des eaux usées traitées

Recourir aux eaux non conventionnelles ou réutiliser les eaux brutes traitées

5

Le recours à des technologies propres

Mettre en place des procédés ou utiliser des substances moins polluantes

Si vous avez un autre sujet de projet non mentionné dans la liste ci-dessus, n'hésitez pas à solliciter votre interlocuteur de l'Agence de l'Eau pour connaître sa potentielle éligibilité.

Etudes : thématiques de financement des agences de l'eau

Etudes technico-économiques



Evaluation de la faisabilité, des coûts et des aides mobilisables.

Etudes d'opportunité



Identifier les solutions les plus pertinentes au regard des contraintes techniques, économiques et réglementaires.

Diagnostics



Identifier les polluants, d'évaluer les impacts et de définir les solutions de traitement adaptées.

Etudes de faisabilité



Evaluation de la viabilité technique, économique et réglementaire d'un projet avant sa mise en œuvre.

Travaux : thématiques de financement des agences de l'eau

Dispositifs de réduction de consommations d'eau



Installations de récupération des eaux de pluie



Dispositifs de comptage (ex : compteurs télégérés)



Systemes de traitement biologiques et/ou physico-chimique des eaux usées



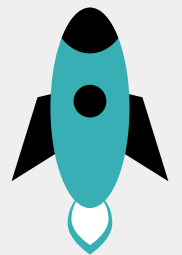
Investissements : thématiques de financement des agences de l'eau

Investissements en matériels performants



exemple : compteurs intelligents

Modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, stations d'épurations



Combien d'aides ?



Taux d'aide de **25 à 80 %** selon la nature du projet, son montant, son intérêt environnemental et la taille de l'entreprise.

Les aides des agences de l'eau correspondent aux études, travaux, investissement.

Les conditions d'attribution de l'aide sont :

1

Immatriculation de l'entreprise

L'entreprise doit être immatriculée au registre du commerce et des sociétés

2

Conformité réglementaire

L'entreprise ne doit pas être en demeure réglementaire

3

Situation financière

L'entreprise ne doit pas être en difficulté financière ou en procédure collective

4

Aucun engagement financier préalable

Ne pas avoir passer commande ni acheter de matériels ou de prestations avant d'avoir déposé la demande d'aide financière

5

Seuil budgétaire minimum

Le projet doit avoir un budget supérieur à 10 000 €

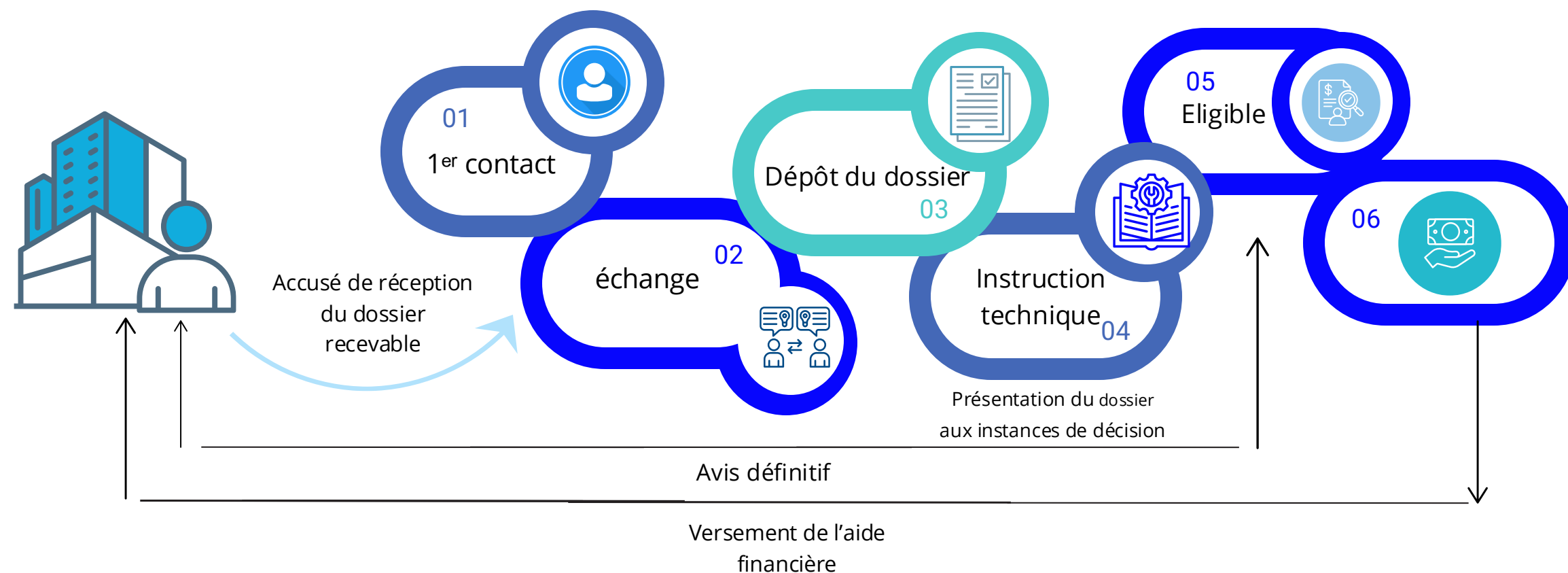
6

Démarrage conditionné à l'accord

Le démarrage du projet ne peut intervenir qu'après le dépôt de la demande d'aide complète et en accord avec votre Agence de l'Eau référente.

Les aides sont attribuées essentiellement selon le gain environnemental du projet. L'entreprise doit démontrer, au travers de ses projets EAU à mettre en œuvre, les efforts fournis par l'entreprise avec des gains significatifs.

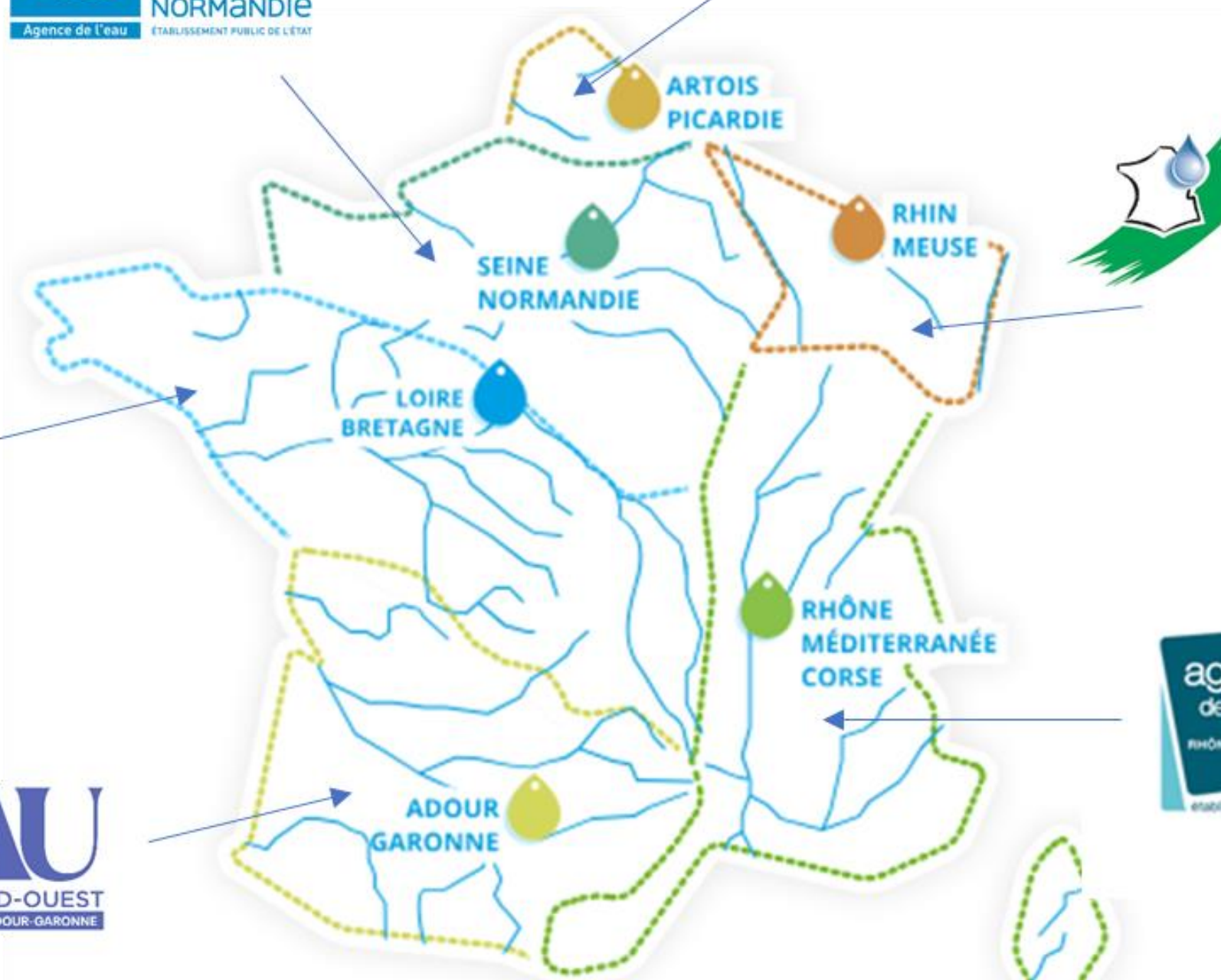
Processus de demande d'aide financière



- **Le délai d'obtention de l'aide est compris entre 3 et 4 mois.**

VOTRE AGENCE DE L'EAU

**Répartition géographique
des 6 Agences de l'Eau avec
leur périmètre géographique**



Contact

Vous souhaitez connaître plus en détail l'Agence de l'Eau dont vous dépendez et votre interlocuteur ?

1. Rendez-vous sur :

[Les agences de l'eau](#)

2. Saisissez le nom de votre commune

3. Obtenez avec précision l'Agence de l'Eau référente.

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE



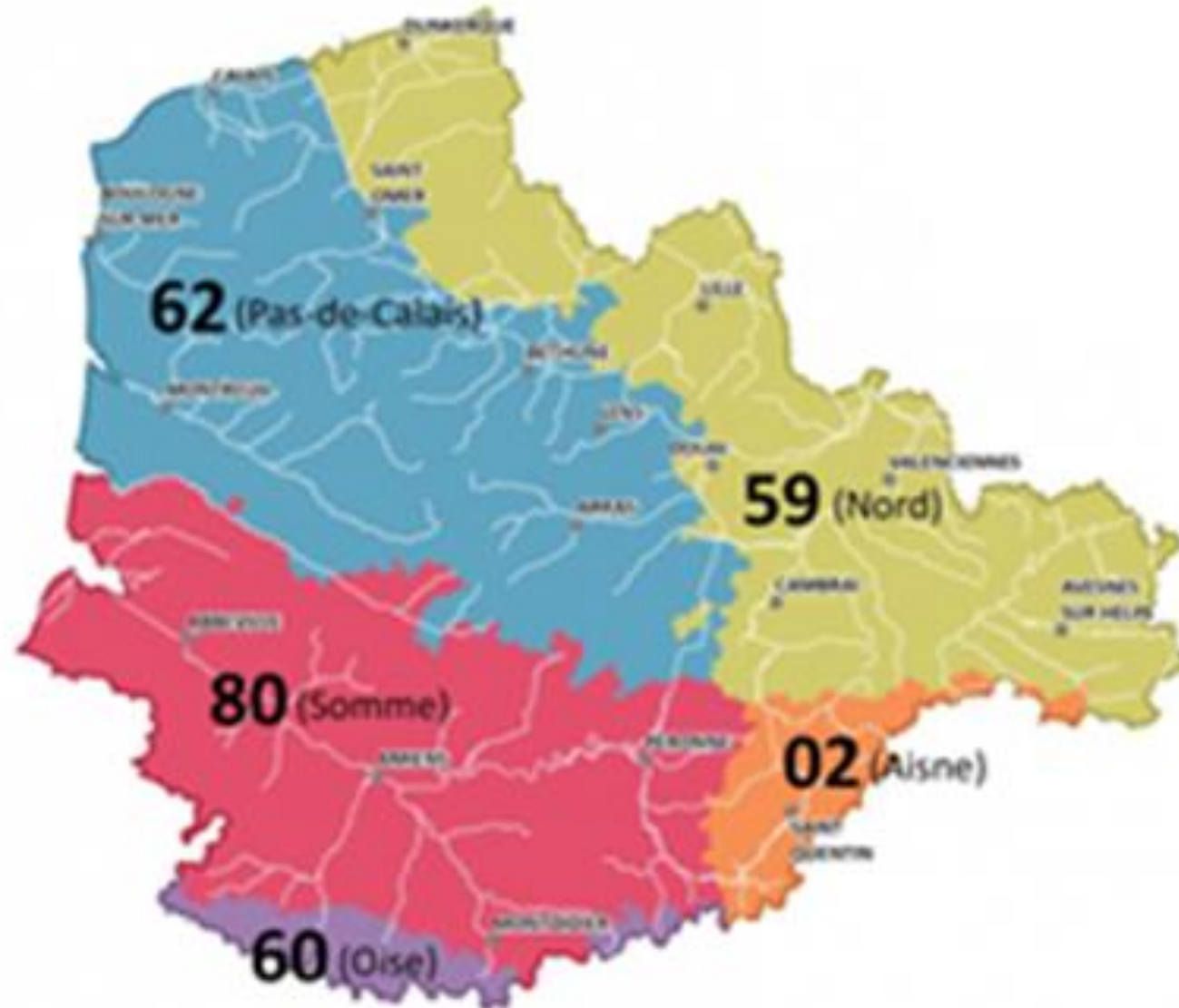
MARC PINEL

05 61 36 82 19

marc.pinel@eau-adour-garonne.fr

[AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE](http://www.eau-adour-garonne.fr)

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE



Maxime SMUSZ

03 27 99 8311 / 06 59 13 83 34

marc.pinel@eau-adour-garonne.fr

[AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE](#)

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE



AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN•MEUSE**

Lucas OGIER

03 87 34 47 00

lucas.ogier@eau-rhin-meuse.fr

[AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

AGENCE DE L'EAU RHONE MÉDITERRANÉE CORSE



Lucas OGIER

03 87 34 47 00

lucas.ogier@eau-rhin-meuse.fr

Aurore BERTRAND

04 26 22 32 50

aurore.bertrand@eaurmc.fr



Sophie CAREME

04 26 22 31 00

sophie.careme@eaurmc.fr

Anne-Sophie JOSSERAND

04 26 22 30 00

annesophie.josserand@eaurmc.fr

AGENCE DE L'EAU RHONE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE



Gaël Carré

02 35 63 65 83

carre.gael@aesn.fr



Stéphanie Gosselin

03 44 30 50 00

gosselin.stephanie@aesn.fr

Magali Robin

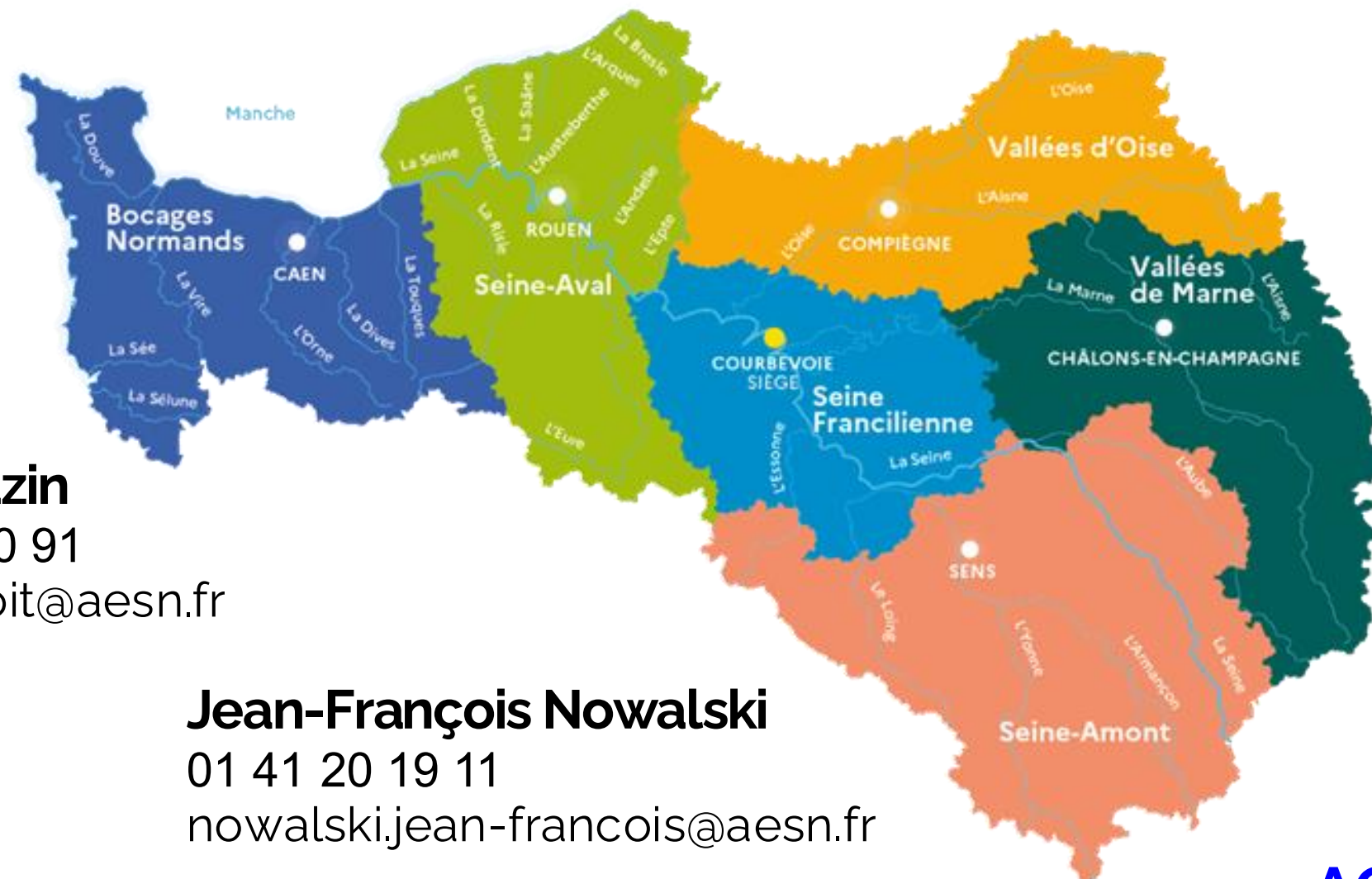
03 26 66 25 82

robin.magali@aesn.fr

Solenn Le Meur

03 86 83 16 73

lemeur.solenn@aesn.fr



Benoît Bazin

02 31 46 20 91

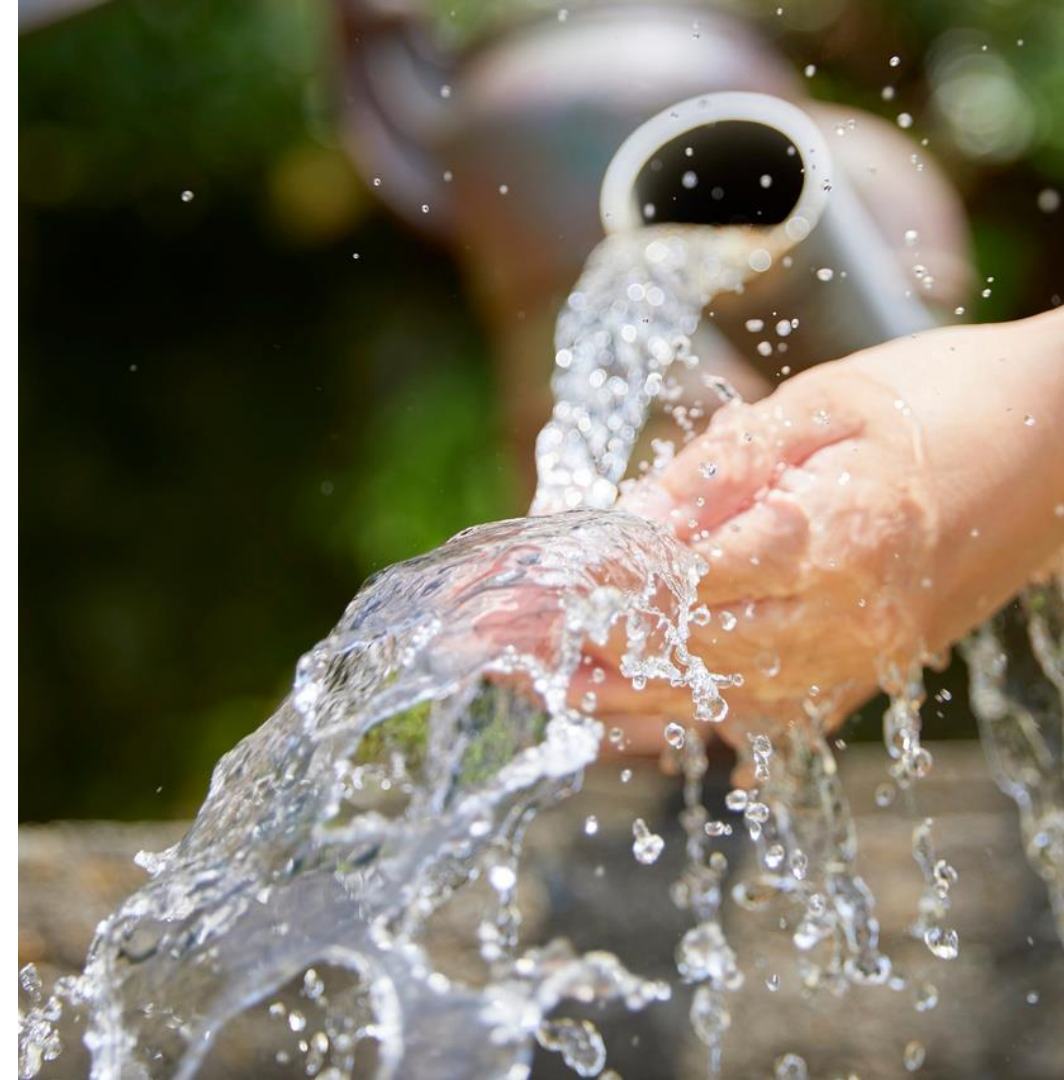
bazin.benoit@aesn.fr

Jean-François Nowalski

01 41 20 19 11

nowalski.jean-francois@aesn.fr

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE



Avez-vous des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter !



Email : contact@poleaquimer.com

Tél : 03 21 10 78 98

Web : www.poleaquimer.com